

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MASKINONGÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

RÈGLEMENT NUMÉRO 460-2023

RÈGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE # 447-2021

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts à apporter des

modifications à son règlement de zonage;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance

ordinaire tenue le 6 février 2023 et que le premier projet de

règlement a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement modifiant le règlement de

zonage # 441-2021 a été soumis à la consultation publique en vertu des articles 124 à 137 de la Loi sur l'aménagement et

l'urbanisme (chapitre A-19.1);

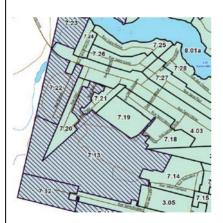
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau Appuyé par monsieur Pierre Picotte Et unanimement résolu :

d'adopter le règlement # 460-2023 « Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 447-2021 »; comme suit :

Article 1

Modifier les limites des zones : 7.13, 7.19, 7.20 et 7.21 du Plan2A_Zonage du territoire municipal (partie sud) comme suit :



Michel Bourrassa Maire Maryse Allard Greffière-trésorière

Avis de motion : 6 février 2023

Dépôt du projet de règlement : 6 février 2023

Adoption : 1^{er} mai 2023 Publication : 2 mai 2023

Entrée en vigueur : 2 mai 2023